



DECISION DU MAIRE

N° 2023/051/2282

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel: 04.42.28.14.00
Fax: 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Demande de subventions au titre des dispositifs « Territoires Numériques Éducatifs » et « Provence numérique ».

Le maire de la commune de Cabriès

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22;
- Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;
- Vu** le budget de la commune ;
- Vu** la décision n° 2023/024/2255 du 19 avril 2023 ayant pour objet la demande de subventions au titre du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs » ;
- Vu** le dossier de demande de subvention déposé le 25 avril 2023 sur la plateforme numérique de gestion des subventions du Département des Bouches du Rhône et la demande de complément de pièces adressées le 2 mai 2023 ;

Considérant le besoin en financement de la commune pour finaliser le projet d'équipement de l'ensemble des classes des écoles de la commune en matériel informatique ;

Considérant la nécessité d'annuler et de remplacer la décision n° 2023/024/2255 du 19 avril 2023 afin de la mettre en conformité avec la demande du service instructeur du Département des Bouches du Rhône en date du 25 avril 2023 ;

DÉCIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2023/024/2255 ayant le même objet.

ARTICLE 2 : De solliciter l'État au titre de l'aide financière pour le dispositif Territoires Numériques Éducatifs à hauteur de 70% de la dépense subventionnable de 30 000 € HT, soit une subvention de 21 000€ pour le déploiement d'outils numériques dans les écoles, conformément au plan de financement annexé.

ARTICLE 3 : De solliciter le département des Bouches du Rhône au titre de l'aide financière pour le dispositif Provence Numérique à hauteur de 10% de la dépense subventionnable de 30 000 € HT retenue par l'Éducation Nationale pour les équipements, de 60% des 82 920€ HT de dépenses pour le reste des équipements, et de 60% des 2016 € HT de dépenses pour les ressources, conformément au plan de financement annexé.

ARTICLE 4 : D'assumer le reste à charge, soit 39 974 € HT, pour la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 5 : De dire que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget des exercices correspondants.

ARTICLE 6 : La présente décision sera notifiée au conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, ainsi qu'à monsieur le comptable public de la Trésorerie de Berre l'Étang.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services et le Directeur du service Enfance Jeunesse Éducation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20230614-DEC_2023_051_22-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

ARTICLE 8 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 14/06/2023

Le Maire,
Amapola VENTRON



Commune de CABRIES

Références du dossier :

Objet de la subvention : Territoires numériques éducatifs

Dépense subventionnable

Montant TOTAL HT :	114 935,87 €
Détails :	
Travaux	7 039,30 €
Equipements	105 880,57 €
Ressources	2 016,00 €

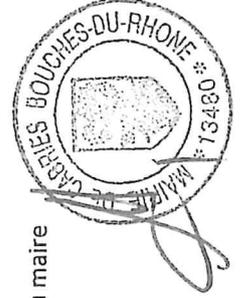
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Financement TNE - ETAT			Financement Provence Numérique - DEPARTEMENT			Autofinancement commune (20% minimum)
	Dépense HT	Taux	Subvention TNE	Dépense HT	Taux	Subvention CD13	
DS jusqu'à 200.000 € HT	30 000 €	70%	21 000 €	30 000 €	10%	3 000 €	6 000 €
DS au-delà de 200.000 € HT		50%	0 €		30%	0 €	
DS ressources		0%	0 €	2 016,00 €	60%	1 209,60 €	806 €
DS Préfecture numérique si DS total de TNE				82 919,87 €	60%	49 752 €	33 168 €
TOTAL	30 000 €		21 000 €	114 935,87 €		53 962 €	39 974 €

Fait à CABRIES

le, 23 Mai 2023

Signature (et tampon) du maire



Accusé de réception en préfecture
 0013300199-20230614-DEC_2023_051_22-DE
 Date de télétransmission : 15/06/2023
 Date de réception préfecture : 15/06/2023